



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_070 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 93	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 93	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe, à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAUT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

086-25860493-20251124-020251124_070-DE
SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
Reçu le 02/12/2025
Délibération n°C20251124_070

N° C20251124_070 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Alain GUILLOU, représentant de la commune de La Trimouille, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2025 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Cession de l'ensemble immobilier situé rue des Clavières, à Montmorillon**
- 2. Présentation et examen de la décision modificative N°2 au budget 2025**
- 3. Débat d'Orientation Budgétaire 2026_Budget Travaux Publics**
- 4. Résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours dans le cadre de la cessation définitive de l'activité du Pôle Travaux Publics.**





SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

**COMITE SYNDICAL
du 15 octobre 2025**
Collège Travaux Publics

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

<u>Date de la convocation</u> : 8 octobre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185
<u>Date d'affichage</u> : 17 octobre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 96
<u>Secrétaire de séance</u> : Jean-Charles VARESCON	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 97

Le quinze octobre de l'an deux mille vingt-cinq à dix heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – AUZANNEAU Isabelle – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BATLLE Jean-Pierre – BINARD Jean-Pierre – BLANCHET Bernard – BOSSEBOEUF Gilles – BOSSEBOEUF Jean-Claude – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BREGEAUD Louis – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUDZINSKI Françoise – BUJAULT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COCQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COUSIN Serge – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DEBIAIS René – DESROSES Marie-Renée – DULAC Louis – DUTAULT Patrick – FAIDEAU Pascal – FAIDEAU Philippe – FAITY Joël – FOURCAUD Jean-Louis – FOURNIER Anita – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRARDEAU Jules – GORIN Claudine – GOURMELON Pierre – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUERRAUD Mickaël – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MERLE Bernard – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – NEVIERE Alain – OUISTE Jean-René – PAPUCHON Philippe – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PICARD Patrick – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAHARIJAONA Fanomezantsoa – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – RIOULT Christine – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SAUVAITRE Guy – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – SURREAU Jacky – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VIAUD Eric – VINCENT Jacques

Pouvoirs :

De COURAULT Bruno à TEXIER Frédéric

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – BOUCHET Roland – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20251015_055 : Désignation d'un(e) secrétaire de séance et approbation du procès-verbal de la dernière séance

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 96	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 97	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

Les conditions de quorum étant réunies, la séance est déclarée ouverte par le Président.

Monsieur Jean-Charles VARESCON, représentant la commune de Coulanges-les-Hérolles, est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 15 avril 2025 est approuvé sans réserve.

Le Président rappelle ensuite l'ordre du jour composé des points suivants :

- 1. Décisions concernant le devenir de l'activité Travaux Publics**
- 2. Présentation et examen de la décision modificative N°1 au budget 2025**
- 3. Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe travaux publics**

Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.

N° C20251015_056 : Décisions concernant le devenir de l'activité Travaux Publics

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> : 96
<u>Nombre de présents</u> : 96	<u>Contre</u> : /
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> : 1
<u>Nombre de votants</u> : 97	A l'unanimité : /

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

- Vu** le procès-verbal de la séance du 4 décembre 2020 (N°C20201204-083) retraçant notamment la présentation générale du Syndicat et les orientations budgétaires stratégiques pour le mandat,
- Vu** la délibération de l'Assemblée Générale N°C20211203-080 en date du 3 décembre 2021 décidant de la transformation du Pôle Travaux Publics en SPIC,
- Vu** la délibération du Comité Syndical « Collège Travaux Publics » N°C20250415-033 en date du 15 avril 2025 approuvant le transfert des excédents d'investissement en section d'exploitation,
- Vu** les procès-verbaux du Comité Social Territorial Extraordinaire en date du 14 octobre 2025 concernant le projet de réorganisation envisagé au sein du SIMER concernant l'activité « Travaux Publics » consistant en sa fermeture et sur ses conséquences ainsi que le projet de licenciements économiques visant les agents de droit privé de l'activité « travaux publics » découlant du projet de réorganisation.

Le Président présente le rapport suivant :

Le SIMER est un établissement public et plus précisément un syndicat mixte ouvert fonctionnant « à la carte » conformément aux dispositions de l'article L.5212-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), ce qui permet à ses membres d'adhérer pour une partie seulement des missions et compétences exercées par celui-ci.

En vertu de ses statuts, il dispose de compétences en matière de collecte et de traitement des déchets et exerce, à la demande et pour le compte de ses collectivités membres, une mission relative à l'étude et à la réalisation de différents travaux publics dans le domaine de la voirie, des réseaux ou des aménagements d'espaces publics.

Concernant l'activité travaux publics, il faut souligner que les membres du Syndicat restent libres de recourir à d'autres prestataires, dans la mesure où il n'existe pas de transfert effectif de cette compétence. Par ailleurs, ses interventions doivent se limiter sur le périmètre de ses membres.

Comme il avait pu l'être porté à la connaissance des membres du Comité lors de la présentation des orientations stratégiques du mandat, cette branche d'activité est confrontée depuis plusieurs années à des difficultés structurelles et conjoncturelles :

- Difficulté de recrutement liée au manque d'attractivité du statut public (conducteur de travaux & chefs d'équipe) ;
- Réduction de l'activité dans les domaines de la voirie et des réseaux, suite à la dissolution de syndicats dans le cadre du dernier Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI) et de l'application de la Loi NOTRE, conduisant notamment à la prise de nouvelles compétences par les Communautés de Communes ;
- Impact de la crise sanitaire sur le secteur des travaux publics (forte inflation des coûts).

Pour faire face à cette situation et dans le but d'améliorer la situation économique de cette branche d'activité, le Syndicat s'est appuyé dès le début du mandat sur un cabinet de conseils spécialisé qui a notamment recommandé :

- > Une refonte de la fonction ressources humaines (recrutement, formations, rémunération...) ;

AR Prefecture

- > Une modernisation de la gestion des chantiers et une optimisation du pilotage financier.

086-258600493-20251124-620251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

Sur la base de ces préconisations, il a été décidé en décembre 2021 d'adapter l'organisation à une logique plus souple et concurrentielle, en transformant l'activité travaux publics en **Service Public Industriel et Commercial (SPIC)** à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour rappel, ce type de services publics est distingué selon les caractéristiques suivants :

- **Activité comparable à celle d'un privé ;**
- **Financement par des recettes propres** et pas par l'impôt. Les recettes des études et des travaux réalisés représentent plus de 98 % des recettes totales de ce budget ;
- **Organisation comptable spécifique et statut du personnel :**
 - Nomenclature comptable M14 ;
 - Agents soumis au Code du travail. A noter que les agents en poste au moment du basculement en SPIC pouvaient conserver leur statut d'agents publics, ce qui explique la coexistence des deux statuts au sein des effectifs actuels (droit public et droit privé).

Parallèlement à cette transformation, le Syndicat s'est doté d'une nouvelle solution de gestion financière et de pilotage de l'activité.

D'autres mesures ont également été prises au cours des trois dernières années, afin d'enrayer cette situation :

- > **Finances :**
 - Gel des investissements pour préserver la trésorerie et conserver un état de l'endettement faible ;
 - Optimisation des dépenses d'exploitation, suivi strict des engagements et régularité des facturations.
- > **Organisation :**
 - Renforcement du suivi des chantiers afin d'évaluer leur rentabilité et identifier rapidement les éventuelles actions correctives ;
 - Arrêt de la prestation de balayage, dont l'équilibre économique était devenu déficitaire (défaillance de l'équipement).
- > **Ressources humaines :**
 - Non-remplacement d'agents suite à des départs volontaires ou à la retraite.

Malgré les nombreuses réformes et mesures engagées, la branche travaux publics demeure confrontée à de profondes difficultés. Le contexte économique et institutionnel continue de peser lourdement sur son activité, et si le passage en SPIC s'est révélé plus adapté, il n'a toutefois pas permis de retrouver un modèle économique viable.

Le contexte économique difficile dans lequel se trouvent les collectivités depuis plusieurs années (baisse des dotations de l'état), ainsi que les contraintes réglementaires (ex : Loi ZAN...) ont également impacté l'activité travaux publics du SIMER, entraînant des sollicitations de la part des communes en baisse notable. A l'heure actuelle, ce phénomène est accentué par le contexte pré-électoral, qui génère à chaque renouvellement des conseils municipaux, une diminution des commandes enregistrées.

Ces difficultés ont, en outre, conduit le Syndicat à déposer en avril dernier auprès des administrations centrales, une demande d'autorisation exceptionnelle visant à transférer une partie des excédents d'investissement vers la section d'exploitation, afin d'assurer l'équilibre budgétaire de l'exercice en cours (Délibération du Comité en date du 15 avril 2025).

086-258600493-20251124-C20251124-070-DE
Reçu le 02/11/2025
AR Préfecture

Par ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes, dans son rapport provisoire établi à la suite de l'examen de l'ensemble des comptes du SIMER réalisé au cours du premier semestre 2025, **invite le Syndicat à se prononcer, dans les meilleurs délais, sur l'avenir de son activité de travaux publics.** La Chambre, lors des deux derniers contrôles (2006 et 2011), avait déjà alerté le Syndicat sur les difficultés budgétaires et d'équilibre de cette branche d'activité. Bien que des réformes aient été engagées à l'issue des deux rapports et aient conduit, sur une période, à un retour à l'équilibre de l'activité, elles n'ont cependant pas permis de pérenniser sa rentabilité économique sur le long terme.

Ainsi, en conséquence de résultats de fin d'année prévus en deçà des attentes et d'un niveau de commandes particulièrement limité pour 2026, il est envisagé de procéder à la cessation opérationnelle de l'activité travaux publics, à l'issue de l'exécution des chantiers engagés sur 2025.

Cette décision impliquerait les mesures suivantes :

- **Le licenciement économique des 9 agents** relevant du droit privé et **la suppression des postes des 10 agents titulaires** de la Fonction Publique Territoriale, ainsi que du poste de **l'agent contractuel de droit public** (CDI),
- **La cession des actifs et l'apurement du passif du budget annexe travaux publics,**
- **La dissolution du budget annexe « Travaux publics »,** qui ne pourra intervenir qu'une fois l'ensemble des formalités budgétaires et comptables achevées, et le reclassement des dix agents titulaires de la fonction publique territoriale constaté.

Il a lieu de préciser qu'au regard du fonctionnement du SIMER, qui dispose de deux budgets distincts et autonomes pour ses deux domaines d'activité, cette décision n'aurait aucun impact financier sur l'activité du Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- > **De prononcer la cessation opérationnelle de l'activité “travaux publics” du Syndicat** à l'issue de l'exécution des chantiers engagés sur l'exercice 2025 ;
- > **De donner tous pouvoirs au Président** pour initier et conduire l'ensemble des démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette cessation d'activité, dont la procédure de licenciement économique des agents relevant du droit privé ;
- > **D'autoriser le Président** à entreprendre toutes les formalités utiles à la cession des biens immobiliers affectés à l'activité “travaux publics”, étant précisé que ces opérations immobilières feront l'objet d'une délibération spécifique ultérieure, laquelle précisera les conditions et modalités de cession ;
- > **De préciser que l'Assemblée Générale sera notamment appelée, dans un second temps, à :**
 - Décider de la suppression des emplois publics attachés à cette activité ;

AR Prefecture

- Autoriser la clôture du budget annexe autonome “travaux publics”.

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

□ Débats/observations :

Jean-Claude BOSSEBOEUF, délégué de la Commune de Valence-en-Poitou, interroge sur le moment où le personnel a été informé de la situation.

Le Président indique que le personnel a été tenu informé régulièrement de l'évolution de la situation.

Anita FOURNIER, déléguée suppléante de la Commune de Chatain demande s'il s'agit d'un plan de licenciement économique.

Le Président confirme qu'il s'agit bien d'une procédure de licenciement économique pour les agents de droit privé et d'une suppression de postes pour les agents relevant de la Fonction Publique Territoriale.

Philippe PAPUCHON, délégué de la Commune de Valdivienne, souhaite savoir si le SIMER sera en mesure d'assurer la réalisation des chantiers de voirie prévus.

Le Président répond que des rendez-vous seront organisés avec les communes, dont les devis ont été validés, afin d'aborder ce point.

Xavier ROBIN, délégué de la Commune de Vicq-sur-Gartempe, s'interroge sur la capacité du SIMER à couvrir le déficit de cette activité et, le cas échéant, sur la prise en charge de celui-ci.

Le Président précise que si les actifs du budget travaux publics ne suffisent pas, le SIMER pourra solliciter les collectivités adhérentes conformément à ses statuts.

Jean-Claude BOSSEBOEUF demande si le Syndicat a déjà cédé du matériel.

Le Président répond que différents matériels qui n'étaient plus utilisés ont été vendus depuis septembre.

François AUDOUX, délégué de la Commune de Château-Garnier évoque deux conventions liant sa commune au SIMER, arrivant à échéance fin 2025 et mars 2026, et souhaite savoir si elles seront exécutées.

Le Président confirme que le Syndicat assurera la réalisation des conventions débutées sur 2025, mais ne pourra pas honorer celles dont l'exécution était programmée en 2026, tout en précisant qu'il convenait d'attendre les délibérations du Comité avant tout engagement formel.

Jean-Pierre TABUTEAU, délégué de la Commune de Saint-Léomer questionne la possibilité de maintenir une activité minimale.

Le Président répond que cette décision ne serait pas raisonnable, le modèle économique n'étant plus viable face à la concurrence du secteur privé.

Bruno PUYDUPIN délégué de la Commune de Saulgé souligne la difficulté de la situation pour les collectivités et de la nécessité de communiquer sur cet évènement afin d'éviter des rumeurs qui pourraient être véhiculées par les réseaux sociaux et affecter les autres activités du Syndicat.

Le Président confirme que le SIMER va se concentrer sur son activité de gestion des déchets pour laquelle aucun problème de fonctionnement n'a été relevé par la Chambre Régionale des Comptes dans son rapport provisoire et qu'une communication spécifique sera mise en œuvre dans ce sens.

Patrick HABERAJTER, délégué de la Commune d'Anché, demande quand est prévue la démontage de la chaîne de tri.

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

Le Président confirme que le démantèlement aura bien lieu, mais que la date n'est pas encore définie. Il précise par ailleurs que l'administration générale sera relocalisée sur le site de l'Éco-Pôle.

N° C20251015_057 : Présentation et examen de la décision modificative N° 1 au budget 2025

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Nombre de présents</u> : 96	Contre :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	Abstention(s) :
<u>Nombre de votants</u> : 97	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Vu** la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034) ;

Le Président présente le rapport suivant :

Une première décision modificative au budget primitif 2025 s'avère nécessaire en **SECTION DE FONCTIONNEMENT** pour ajuster certaines prévisions :

- **Chapitre 011 – Charges à caractère général :**
 - > **+ 10 000 € pour augmenter les prévisions de l'article 604_Achat d'études et de prestations de services.** Cet article retrace les achats d'études et de prestations qui s'intègrent dans le cycle de production des travaux menés pour le compte des collectivités membres.
 - > **+ 27 000 € pour ajuster les crédits de l'article 6135_Locations mobilières.** Notamment en raison de la location d'une balayeuse aspiratrice de juin à septembre (21k€).
 - > **+ 550 € pour augmenter les crédits de l'article 6162_Assurance obligatoire dommages constructions**, dont la prévision avait été sous-estimée au stade du budget primitif.
 - > **+ 11 000 € de crédits supplémentaires à l'article 618_Divers**, pour tenir compte des éventuelles dépenses liées à la formation qui pourrait être proposée dans le cadre du plan de licenciement économique des agents de droit privé.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025 >

+ 8 000 € de crédits complémentaires à l'article 6226_Honoraires, pour couvrir les frais de conseils du cabinet d'avocats auprès duquel le Syndicat a

pris attaché pour être accompagné dans les démarches concernant les agents de droit privé.

- **Chapitre 012 – Charges de personnel et assimilés :**
 - > **– 120 000 € pour les dépenses au compte 6411_Salaires, appointements, commissions de base.** Cette diminution des charges est liée au départ à la retraite d'un agent au 1^{er} juillet, aux départs volontaires enregistrés ces derniers mois, ainsi qu'au repositionnement de l'assistante administrative sur le poste d'assistante de gestion du pôle exploitation du budget SPPGD au 1^{er} octobre, concomitant au départ de l'agent en poste.
 - **Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :**
 - > **– 1 000 € pour les Charges diverses de la gestion courante_6588.** Ce compte couvre entre autres, les dépenses liées aux sinistres qui peuvent subvenir en cours des chantiers (endommagement des réseaux). Cette baisse est envisageable à date, tenant compte des dépenses liquidées et engagées.
 - **Chapitre 66 – Charges financières :**
 - > **– 10 000 € de dépenses pour les charges liées aux intérêts des comptes courants et de dépôts_6615.** Une baisse significative des frais liés à l'usage de la ligne de trésorerie sont enregistrés sur l'exercice 2025, permettant un refléchage d'une partie des crédits alloués.
 - **Chapitre 022 – Dépenses imprévues :**
 - > **Une ouverture de crédits à hauteur de + 72 927 € en dépenses imprévues.** Ces crédits doivent permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget. Il sera rendu compte au comité de l'ordonnancement de la dépense que le Président aura décidée, dès la première session qui suit l'opération.
- Cette décision modificative porterait également sur l'ouverture des crédits nécessaires aux **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE** :
- > D'une part pour ajuster les crédits relatifs aux dotations aux amortissements du fait des investissements réalisés au cours de l'exercice 2025,
 - > Et d'autre part, en prévision de la cession de biens dont la totalité des amortissements n'aurait pas été constatée. L'ouverture de ces crédits permettrait de constater la cession de matériels roulants et/ou de divers matériels et équipements, conformément au point porté à l'ordre du jour du Bureau syndical.

En section de fonctionnement, elle se traduirait par une ouverture des crédits :

- **En dépenses :**
 - > au compte 6811_Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, Chapitre 042, pour 1 523 €.
 - > au compte 675_Valeurs comptables des immobilisations cédées, Chapitre 042,

pour 200 000 €.

• **En recettes :**

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

- > au compte 775_Produits des cessions d'immobilisations pour 200 000€, de manière à neutraliser la constatation des valeurs comptables des immobilisations cédées.

Pour la section d'investissement, elle se traduirait en recettes par une ouverture des crédits au Chapitre 040 :

- > pour les dotations aux amortissements à hauteur de 1 523 €,
- > en prévision de la cession de matériels ou d'équipements non amortis pour 200 000 €.

En dépense de la section d'investissement, elle consiste à augmenter les crédits du Chapitre 21, dans le seul but d'équilibrer la section :

- > + 201 523 € au compte 2182_Matériel de transport.

L'équilibre de la section d'investissement s'élèverait à 906 612,41 € contre 705 089,41€ et celle de la section de fonctionnement se porterait à 3 620 423,98 € contre 3 420 423,98 € initialement.

VUE D'ENSEMBLE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°1_2025
BUDGET TRAVAUX PUBLICS

> Fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	1 596 050,00 €	56 550,00 €	1 652 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 400 000,00 €	- 120 000,00 €	1 280 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	21 000,00 €	- 1 000,00 €	20 000,00 €
66	Charges financières	23 450,00 €	- 10 000,00 €	13 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 400,00 €	- €	1 400,00 €
2	Déficit de fonctionnement	227 333,98 €		227 333,98 €
022	Dépenses imprévues	- €	72 927,00 €	72 927,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 6811 - Dotations aux amortissements	151 190,00 €	1 523,00 €	152 713,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 675 - Valeurs des immobilisations cédées	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
Total :		3 420 423,98 €	200 000,00 €	3 620 423,98 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	38 300,00 €	- €	38 300,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 127 000,00 €	- €	3 127 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 790,00 €	- €	2 790,00 €
77	Produits exceptionnels	25 000,00 €	200 000,00 €	225 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 778 - Autres produits exceptionnels	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
Total :		3 420 423,98 €	200 000,00 €	3 620 423,98 €

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
 Reçu le 02/12/2025

> Investissement

DÉPENSES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
020	Dépenses imprévues	1 141,23 €	- €	1 141,23 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 1068 - Autres réserves reprise des excédents d'investissement	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 215,00 €	- €	35 215,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 229,20 €	- €	1 229,20 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	440 170,00 €	201 523,00 €	641 693,00 €
2111	Terrains nus	60 000,00 €	- €	60 000,00 €
2131	Bâtiments	27 000,00 €	- €	27 000,00 €
2135	Installations générales, agenc., aménag. des construct	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
2155	Outilage industriel	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages technique	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
2182	Matériel de transport	326 670,00 €	201 523,00 €	528 193,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
TOTAL DÉPENSES		705 089,41 €	201 523,00 €	906 612,41 €

RECETTES				
Chap.	Libellé	Budget primitif	DM N°1	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	553 899,41 €	- €	553 899,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Chapitre 28 - Dotations aux amortissements	151 190,00 €	1 523,00 €	152 713,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Chapitre 21 - Valeurs des immobilisations cédées	- €	200 000,00 €	200 000,00 €
16	Emprunts	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES		705 089,41 €	201 523,00 €	906 612,41 €

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la décision modification n°1 au budget 2025 travaux publics telle que présentée

Débats/observations :

A la suite de son exposé, la déléguée suppléante de la Commune de Chatain demande au Président des précisions concernant la décision de ne pas céder l'ensemble du parc matériel du SIMER.

Le Président indique que certains chantiers doivent encore être réalisés d'ici la fin de l'année. Les matériels nécessaires seront donc conservés jusqu'à l'achèvement de ces interventions, puis cédés ultérieurement.

Le délégué de la Commune de Valence-en-Poitou, demande si le SIMER envisage d'organiser une vente aux enchères ouverte au public.

Le Président précise que la cession des biens s'effectuera prioritairement via la plateforme de vente en ligne AGORASTORE.

Serge GRIMAUD, délégué de la Commune de Savigné, demande si le SIMER a déjà été contacté par des entreprises susceptibles d'être intéressées à la fois par le matériel et par la reprise du personnel.

Le Président, conjointement avec le Vice-Président en charge des Travaux Publics, indique qu'aucun contact concret n'a encore été établi à ce jour, mais que des opportunités pourraient se présenter ultérieurement.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20251015_058 : Contractualisation d'une ligne de trésorerie pour le budget annexe travaux publics

<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> :
<u>Nombre de présents</u> : 96	<u>Contre</u> :
<u>Nombre de pouvoirs</u> : 1	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Nombre de votants</u> : 97	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Délibération :

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Le Président présente le rapport suivant :

Le Comité syndical en séance du 19 décembre 2024 a autorisé le Président à souscrire une ligne de trésorerie pour le budget annexe Travaux Publics pour un montant maximum de 500 000 €.

Dans ce cadre, une consultation a été menée en décembre 2024 auprès de la Caisse d'Epargne, du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel. Le contrat a été signé avec la Caisse d'Epargne aux conditions suivantes :

- > Montant : 500 000 €
- > Durée : 12 mois (échéance le 15/01/2026)
- > Taux d'intérêt applicable : €STER + marge de 0.50 %
- > Frais de dossier : 500 €
- > Commission de non utilisation : 0.30% de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et l'encours quotidien moyen périodicité identique aux intérêts.

Actuellement, la ligne de trésorerie est déloquée à hauteur de 237 000 €. Le montant des intérêts et des frais de commission de non-utilisation s'élèvent à 5 283.33 € pour la période du 16/01/2025 au 30/09/2025.

Cette ligne de trésorerie arrivant à échéance en janvier prochain, il conviendrait, par mesure de précaution, de prévoir son renouvellement.

Ainsi, le Comité décide :

- D'autoriser la création d'une ligne de trésorerie pour un montant maximum de 500 000 € et pour une durée ne pouvant pas excéder 12 mois,
- De donner pouvoir au Président pour :
 - Mener la consultation auprès de plusieurs établissements compétents,
 - Retenir la meilleure offre et signer le contrat d'ouverture de ligne de trésorerie correspondant, ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant,
 - Procéder aux demandes de versement de fonds et aux remboursements en fonction des besoins du Syndicat

AR Prefecture

086-2586004-2024-10-15-1000000000
Cette délibération n'appelle aucun débat et aucune observation.
Reçu le 02/12/2025

QUESTIONS DIVERSES

/

L'ordre du jour étant terminé, la séance est clôturée par le Président.

Le Secrétaire,

Jean-Charles VARESCON

Le Président,

Patrick MOYER


AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_070-DE
Reçu le 02/12/2025



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_071 : Cession de l'ensemble immobilier situé rue des Clavières
à Montmorillon

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 93	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 93	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe, à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAUT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
086-25880493-20251124-C20251124_071-DE
Reçu le 02/12/2025
Délibération n° C20251124_071

N° C20251124_071 : Cession de l'ensemble immobilier situé rue des Clavières à Montmorillon

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9,
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;
- Vu** l'avis n° N°2025-86165-41538 rendu par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques ;
- Vu** la délibération N°CC/2025/101 du 13 novembre 2025 prise par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe approuvant l'acquisition de l'ensemble immobilier situé 31, rue des Clavières à Montmorillon.

Le Vice-Président Patrick CHARRIER présente le rapport suivant :

Il est rappelé que, lors de sa séance du 15 octobre dernier, le Comité syndical a décidé de mettre fin à l'activité opérationnelle de Travaux Publics à l'issue des chantiers engagés sur l'exercice 2025. Dans le prolongement de cette décision, le Président a été autorisé à engager toutes les démarches nécessaires à la cession des biens immobiliers liés à cette activité, dont l'ensemble immobilier situé 31 rue des Clavières à Montmorillon, correspondant aux parcelles cadastrées AC 121 (751 m²) et AC 219 (4 085 m²).

Dans ce cadre, un avis du Domaine a été sollicité afin de déterminer la valeur vénale de cet ensemble immobilier. Celui-ci comprend :

- Un parc doté d'une station carburant, d'un espace de stationnement, d'une aire de lavage et de divers abris ;
- Un bâtiment composé :
 - De locaux techniques : parking couvert, atelier/magasin, vestiaires avec sanitaires et salle de repos (1 099 m²) ;
 - De locaux administratifs : espace d'accueil, bureaux, local archives, salle de réunions, espaces informatique et cuisine (289 m²) ;
- Un parking situé de l'autre côté de la rue des Clavières (751 m²).



AR Prefecture

SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
086-258810493-20251124-C20251124_071-DE
Reçu le 02/12/2025

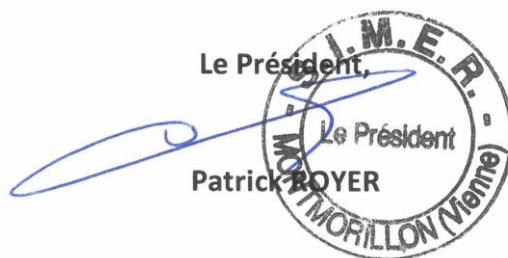
L'avis n° N°2025-86165-41538 rendu par le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Générale des Finances Publiques a fixé **la valeur vénale du bien à 495 300 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10 %.**

Ayant eu connaissance des besoins de la Communauté de Communes pour son service « emplois verts » et son chantier d'insertion, le Syndicat a proposé à celle-ci d'acquérir l'ensemble immobilier, parfaitement adapté aux exigences d'accueil des travailleurs et situé à proximité de la Maison des Services, pour un montant de 544 000 € (valeur vénale majorée de 10 %, arrondie).

Lors de sa séance du 13 novembre dernier, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe a approuvé l'acquisition de cet ensemble sis 31 rue des Clavières à Montmorillon pour la somme de 544 000 €. Par ailleurs, la Communauté de Communes a proposé que les locaux soient mis à la disposition du SIMER à titre gracieux dès la signature de l'acte et jusqu'au transfert de ses services généraux vers le site de l'Eco-Pôle (Sillars), lequel devra intervenir au plus tard le 1er septembre 2026.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- **D'approuver la cession de cet ensemble immobilier cadastré AC 121 et AC 219, sis 31 rue des Clavières à Montmorillon, au profit de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe au prix de CINQ CENTS QUARANTE QUATRE MILLE EUROS (544 000 €), étant précisé que les frais d'acte notarié restent à la charge de l'acquéreur ;**
- **D'approuver la proposition de la Communauté de Communes Vienne et Gartempe de confier la rédaction des actes à Maître Joubert de la Motte ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer l'ensemble des actes se rapportant à cette cession ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité, à signer la convention d'occupation temporaire des locaux proposée par la Communauté de Communes Vienne et Gartempe.**



AR Prefecture

SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
086-25880493-20251124-C20251124_071-DE
Reçu le 02/12/2025
Délibération n°C20251124_071



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_072 : Présentation et examen de la décision modificative N°2
au budget 2025

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 93	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 93	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe, à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAUT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLOU Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_072-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20251124_072 : Présentation et examen de la décision modificative N°2 au budget 2025

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L.1612-11 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** l'instruction budgétaire et comptable M4 ;
- Vu** la délibération du 15 avril 2025 adoptant le budget primitif 2025 (N°C20250415_034) ;
- Vu** la délibération N°C20251015_057 du 15 octobre 2025 approuvant la décision modificative n°1 au budget Travaux Publics ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics ».

Le Président présente le rapport suivant :

Le 15 octobre dernier, la cessation opérationnelle de l'activité Travaux Publics a été actée. Celle-ci implique un départ progressif des agents, engendre un apurement des restes à recouvrer en cours et de l'inventaire des immobilisations et génère une liquidation des actifs au fil de l'eau.

Dans ce sens, une seconde décision modificative au budget 2025 s'avère nécessaire pour ajuster certaines prévisions.

En **DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**, elle se traduirait ainsi :

- > **+ 420 € au compte 6817_Dotations aux dépréciations des actifs circulants, pour provisionner des créances douteuses (Chap. 68).** L'article L. 2321-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une provision doit être constituée par l'ordonnateur « *Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, une provision est constituée à hauteur du risque d'irrécouvrabilité.* ». Cette ouverture de crédits est compensée par une **diminution des prévisions au compte 678_Autres charges exceptionnelles pour le même montant (Chap. 67)**.
- > **+ 10 000 € au compte 6411_Salaires, appointements, commissions de base (Chap. 012).** Les agents en CDI de droit privé ont tous accepté le Contrat de Sécurisation Professionnelle proposé par France Travail. De ce fait, ils vont quitter leurs fonctions au SIMER le 24 novembre 2025 au plus tard. En raison de ces fins de contrats, il convient de rémunérer les congés pour solde de tout compte. **Ces crédits complémentaires seront pondérés par une diminution des dépenses imprévues, Chapitre 022 du même montant.**

En **SECTION D'INVESTISSEMENT**, il convient d'ouvrir des crédits pour prévoir la cession de la caution pour la cuve AdBlue 1000 litres, mise à disposition par PICOTY, au budget SPPGD qui en aura l'usage pour son matériel roulant, soit :

> **+ 90 € au compte 275_Dépôts et cautionnement en recettes (Chap. 27), AR Prefecture neutralisée par une dépense du même montant au compte 2111_Terrains (Chap. 21).**

086-258600493-20251124_072-DE
Reçu le 02/12/2025

Cette décision modificative porterait également sur l'ouverture des crédits nécessaires aux **OPERATIONS D'ORDRE BUDGETAIRE** :

- > Pour ajuster les crédits relatifs aux dotations aux amortissements, du fait de la mise à jour de l'inventaire actuellement en cours avec les équipes du Service de Gestion Comptable Sud Vienne :
 - **+ 3 477 € au compte 6811_ Dotations aux amortissements, Chapitre 042.** Cette dépense de fonctionnement est neutralisée à l'appui des dépenses imprévues, Chapitre 022 pour le même montant.
 - **+ 3 477 € au Chapitre 28_Amortissement des immobilisations, en recette d'investissement**, équilibrée par une dépense du même montant au compte 2111_Terrains nus (Chap. 21).

➔ En prévision de la cession des terrains et bâtiments sis rue des Clavières à MONTMORILLON :

En **SECTION DE FONCTIONNEMENT**, elle se traduirait par une ouverture des crédits :

En **dépenses**, pour constater la valeur nette comptable des biens :

- > **+ 340 436€ au compte 675_Valeurs comptables des immobilisations cédées**, Chapitre 042.

En **recettes**, pour constater le prix de vente :

- > **+ 544 000 € au compte 775_Produits des cessions d'immobilisations (Chap. 77).**
- > **Une diminution des prévisions est enregistrée dans le même temps au compte 704_Travaux pour 203 564€ (Chap. 70).** Ce montant correspond à la recette attendue par le syndicat déduction faite de la valeur nette comptable des biens cédés.

En **SECTION D'INVESTISSEMENT**, elle se traduirait par une ouverture des crédits :

- > **En recette, au Chapitre 040, comptes 21 comme détaillée dans la vue d'ensemble**, pour constater la valeur nette comptable des biens cédés, pour 340 436€.
- > **Et en dépense, elle consiste à augmenter les crédits du Chapitre 21, dans le seul but d'équilibrer la section :**
 - + 340 436 € au compte 2111_Terrains nus.

L'équilibre de la section d'investissement s'élèverait alors à 1 250 615.41 € contre 906 612.41 € et celle de la section de fonctionnement se porterait à 3 960 859.98 € contre 3 620 423.98 € initialement.

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_072-DE
Reçu le 02/12/2025

VUE D'ENSEMBLE DE LA DECISION MODIFICATIVE N°2_2025
BUDGET TRAVAUX PUBLICS

> Fonctionnement

DEPENSES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
011	Charges à caractère général	1 652 600,00 €		1 652 600,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 280 000,00 €	10 000,00 €	1 290 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00 €		20 000,00 €
66	Charges financières	13 450,00 €		13 450,00 €
67	Charges exceptionnelles	1 400,00 €	- 420,00 €	980,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	420,00 €	420,00 €
002	Déficit de fonctionnement	227 333,98 €		227 333,98 €
022	Dépenses imprévues	72 927,00 €	- 13 477,00 €	59 450,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 6811 - Dotations aux amortissements	152 713,00 €	3 477,00 €	156 190,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 675 - Valeurs des immobilisations cédées	200 000,00 €	340 436,00 €	540 436,00 €
TOTAL DEPENSES		3 620 423,98 €	340 436,00 €	3 960 859,98 €

RECETTES de FONCTIONNEMENT				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
013	Atténuations de charges	38 300,00 €	- €	38 300,00 €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 127 000,00 €	- 203 564,00 €	2 923 436,00 €
75	Autres produits de gestion courante	2 790,00 €	- €	2 790,00 €
77	Produits exceptionnels	225 000,00 €	544 000,00 €	769 000,00 €
002	Excédent de fonctionnement reporté	- €	- €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections 778 - Autres produits exceptionnels	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
TOTAL RECETTES		3 620 423,98 €	340 436,00 €	3 960 859,98 €

> Investissement

DEPENSES				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
020	Dépenses imprévues	1 141,23 €	- €	1 141,23 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections 1068 - Autres réserves reprise des excédents d'investissement	227 333,98 €	- €	227 333,98 €
16	Emprunts et dettes assimilés	35 215,00 €	- €	35 215,00 €
20	Immobilisations incorporelles	1 229,20 €	- €	1 229,20 €
21	Immobilisations corporelles, dont :	641 693,00 €	344 003,00 €	985 696,00 €
2111	Terrains nus	60 000,00 €	344 003,00 €	404 003,00 €
2131	Bâtiments	27 000,00 €	- €	27 000,00 €
2135	Installations générales, agenc., aménag. des construct	10 000,00 €	- €	10 000,00 €
2155	Outilage industriel	8 000,00 €	- €	8 000,00 €
2158	Autres installations, matériels et outillages technique	1 500,00 €	- €	1 500,00 €
2182	Matériel de transport	528 193,00 €	- €	528 193,00 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000,00 €	- €	2 000,00 €
2188	Autres	5 000,00 €	- €	5 000,00 €
TOTAL DEPENSES		906 612,41 €	344 003,00 €	1 250 615,41 €

RECETTES				
Chap.	Libellé	BP & DM1	DM N°2	Nouveau budget
001	Excédent d'investissement reporté	553 899,41 €	- €	553 899,41 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections Chapitre 28 - Dotations aux amortissements	152 713,00 €	3 477,00 €	156 190,00 €
Caution	275_Dépôt et cautionnement	- €	90,00 €	90,00 €
040	Cession des immobilisations Opérations d'ordre de transfert entre sections Chapitre 21 - Valeurs des immobilisations cédées, dont :	200 000,00 €	340 436,00 €	540 436,00 €
2118	Autres terrains	- €	5 032,30 €	5 032,30 €
2131	Bâtiments	- €	280 093,67 €	280 093,67 €
2135	Autres terrains	- €	54 033,17 €	54 033,17 €
2155	Outilage industriel	1 250,00 €	- €	1 250,00 €
2158	Install. génér., agenc., amgt des constructions	- €	- €	- €
2181	Install. génér., agenc., amgts divers	- €	1 276,86 €	1 276,86 €
2182	Matériel de transport	185 000,00 €	- €	185 000,00 €
2188	Autres immobilisations corporelles	13 750,00 €	- €	13 750,00 €
16	Emprunts	- €	- €	- €
TOTAL RECETTES		906 612,41 €	344 003,00 €	1 250 615,41 €

086-258600493-20251124-C20251124_072-DE
 Reçu le 02/12/2025

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- D'approuver la décision modification n°2 au budget 2025 travaux publics telle que présentée.



AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_072-DE
Reçu le 02/12/2025

SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
Délibération n°C20251124_072

Page 5 sur 5



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_073 : Débat d'Orientation 2026_Budget Travaux Publics

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	<u>Pour</u> :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 93	<u>Contre</u> :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	<u>Abstention(s)</u> :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 93	<u>A l'unanimité</u> : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe, à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAUT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – HABERAFTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre
AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_073-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20251124_073 : Débat d'Orientation 2026_Budget Travaux Publics

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 et L 5722-1 et L.2312-2 modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural,
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics » ;

Le Vice-Président, Patrick CHARRIER, présente le rapport suivant :

Il est rappelé que le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel, précédant celle du vote du budget.

Il convient également de souligner que le DOB s'effectue sur la base d'un rapport (ROB) présentant la situation financière du service, l'évolution prévisionnelle des dépenses et des recettes et des informations concernant la dette.

Ce dernier est également l'occasion d'évoquer le contexte dans lequel le budget sera construit, en l'occurrence le budget Travaux Publics 2026 sera consacré à l'enregistrement des écritures de cessions des actifs, à l'épurement du passif et au reclassement des agents titulaires de la Fonction Publique Territoriale.

Après exposé et sur la base du Rapport des Orientations Budgétaires (ROB) ci-annexé, le Comité prend acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 du budget Travaux Publics.



AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_073-DE
Reçu le 02/12/2025



BUDGET TRAVAUX PUBLICS

→ PRÉSENTATION DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES
POUR 2026

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_073-DE
Reçu le 02/12/2025

SOMMAIRE

1 _ LE CONTEXTE

2 _ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

3 _ LES INVESTISSEMENTS POUR 2026

4 _ L'ÉTAT DE LA DETTE

1_ LE CONTEXTE :

Le Débat d'Orientation Budgétaire 2026 s'inscrit dans le cadre de la cessation opérationnelle de l'activité Travaux Publics décidée par délibération du Comité syndical lors de sa séance du 15 octobre 2025.

Le budget 2026 sera donc consacré :

- à la liquidation des actifs ;
- à l'épurement du passif ;
- à la mise en œuvre des mesures d'accompagnement des agents de droit privé dans le cadre de la procédure de licenciement pour motif économique ;
- au reclassement des agents relevant de la Fonction Publique Territoriale.

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :

➔ LES DÉPENSES :

○ Les CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL seraient portées à 171 000 €, soit un recul de 90% (1 652 600 € au BP 2025), sous l'effet de l'arrêt de l'activité. Ces prévisions prennent également en compte la finalisation d'un résiduel de chantiers en tout début d'année, générant :

- La diminution significative de certains postes de dépenses tels que :

- Les marchandises, matériels, équipements et prestations nécessaires à la réalisation des chantiers qui seraient portés à 26 000 € (1 068 000 € au budget 2025),
- Les frais de carburants pour 11 000 € (153 000 € au budget 2025),
- Les locations mobilières estimées à 5 000 € (57 000 € au budget 2025),
- Les fournitures d'entretien et de petits équipements réexaminées à 2 000 € (26 500 € au budget 2025),
- Les frais de maintenance et d'entretien de la flotte automobile pour 10 000 € (57 000 € au budget 2025),
- Les frais de repas des agents réévalués à 2 500 € (45 000 € au budget 2025),
- Les frais de télécommunication pour 800 € (2 700 € au budget 2025),
- Le remboursement des frais au budget général pour 9 650 € (28 000 € au budget 2025).

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

- **Le maintien des prévisions pour les dépenses relatives aux assurances pour 44 000 €.** A noter que celles-ci feront l'objet d'une réévaluation au fur et à mesure de la liquidation des actifs (matériels roulants).
- **L'ouverture de crédits en lien avec les dispositifs d'accompagnement** présentés lors du Comité Social Territorial extraordinaire du 14 octobre 2025, portant sur la procédure de licenciement économique des agents de droit privé pour :
 - **Des actions de formation à hauteur de 20 000 €.** Il est notamment prévu le **financement d'une action de formation qualifiante pour les agents en CDI de droit privé, dans la limite de 1 500 €/agent.** L'action de formation devra être engagée sous un délai de 4 mois après la date de signature du Contrat de Sécurisation Professionnelle (CSP) et sera réglée directement par le SIMER à l'organisme de formation.
 - **La prise en charge des frais de déménagement à hauteur de 5 000 €.** Cette **aide à la mobilité** pourra être octroyée aux agents de droit privé, dans les 6 mois suivant la notification du licenciement, justifiant de la **reprise d'un emploi en CDI à plus de 100 km de son domicile actuel.** L'aide ne pourra excéder 1 000 € et sera réglée à l'agent sur présentation d'une facture de déménagement ou de location de véhicule.

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

○ Les CHARGES DE PERSONNEL (chap. 012) seraient portées à 350 000 €, contre 1 290 000 € en 2025 et tiendraient compte :

- **Du solde des charges pour les agents en CDI de droit privé, évaluées à 40 000 €.** Ces derniers ont tous accepté le Contrat de Sécurisation Professionnelle proposé par France Travail. De ce fait, ils quitteront leurs fonctions le 24 novembre 2025 au plus tard. La période du préavis de licenciement sera rémunérée directement par France Travail et ce, dès le lendemain de leur fin de contrat. Le SIMER devra quant à lui verser la contrepartie financière correspondant au délai de préavis de licenciement à France Travail.

- **Des charges de personnel pour les agents de droit public à hauteur de 266 300 €,** tenant compte :

- De la procédure de licenciement de l'agent en CDI de droit public,
- Du reclassement par mutation interne sur le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets de 2 fonctionnaires au 1^{er} janvier 2026 et de 3 fonctionnaires au 1^{er} mars 2026,
- D'une prévision pessimiste du maintien en surnombre sur l'année 2026 de 5 agents, (dont 3 ayant plus de 60 ans). A savoir, les agents privés d'emploi et faute de reclassement seront rémunérés par le SIMER (traitement indiciaire uniquement) la 1^{ère} année et mis à disposition du Centre de Gestion de la Vienne à compter de la 2^{ème} année.

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

- Des prévisions pour l'assurance du personnel pour 14 000 € et de celles pour le service de médecine du travail à hauteur de 1 000 €.
 - **De la contribution versée au budget général pour les services généraux** qui serait quant à elle en diminution passant de 130 000 € à 28 700 €, tenant compte des prévisions des charges de personnel et des indemnités des élus pour 2026.
- Les **CHARGES FINANCIÈRES** seraient en baisse de 47 % par rapport au budget 2025, tenant compte de l'encours de la dette et d'un recours moins important à la ligne de trésorerie, pour 12 430 €.
- Les **DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS** seraient portées à 132 700 € contre 156 190 € au budget 2025.
- Les **CHARGES EXCEPTIONNELLES** seraient provisionnées à hauteur de 1 000 €.
- Les **DÉPENSES IMPRÉVUES** seraient provisionnées pour 20 000 €, pour permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense qui n'aurait pas été initialement prévue. 7

2_ L'ÉVOLUTION DES RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (SUITE) :

➔ LES RECETTES :

- En termes de **RECETTES D'ACTIVITÉ**, l'année 2026 comprendrait uniquement la finalisation des travaux débutés et/ou engagés en 2025 qui ne seraient pas terminés, dont :
 - **10 000 €** de travaux réalisés pour le compte des collectivités membres,
 - **20 000 €** de travaux pour le Service Public de Prévention et de Gestion des Déchets.
- Des **PRODUITS EXCEPTIONNELS** évalués à **659 130 €**, constitués pour l'essentiel par des recettes liées à la liquidation des actifs et notamment les cessions de matériels et équipements.
- Des **REMBOURSEMENTS DE FRAIS** des 2 autres budgets à hauteur de **5 000 €**.

3_ LES INVESTISSEMENTS POUR 2026 :

La fin de l'activité du pôle Travaux Publics étant actée, aucun investissement n'est projeté pour l'année 2026. Cependant, le Syndicat se doit de présenter une section d'investissement équilibrée, sur la base des recettes connues à ce jour, soit 555 700 €, qui se décomposeraient comme suit :

- Les DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS qui se porteraient à 132 700 €,
- Les EXCÉDENTS D'INVESTISSEMENT CUMULÉS, tenant compte des réalisations au 17/11/2025, à hauteur de 423 000 €.

Quant aux **dépenses d'investissement**, elles comprendraient :

- Le remboursement du capital d'emprunt pour 32 370 €,
- Et pour l'équilibre de la section, une inscription de crédits à hauteur de 523 330 €, ventilés aux comptes du chapitre 21 _ Immobilisations corporelles.

4_ L'ÉTAT DE LA DETTE :

L'état de la dette au 1^{er} janvier 2026 se porterait à 130 869,87 € :

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2025	166 082,35 €	35 212,48 €	3 025,58 €	38 238,06 €	130 869,87 €
2026	130 869,87 €	32 369,87 €	2 504,19 €	34 874,06 €	98 500,00 €
2027	98 500,00 €	18 500,00 €	2 071,25 €	20 571,25 €	80 000,00 €
2028	80 000,00 €	16 000,00 €	1 702,00 €	17 702,00 €	64 000,00 €
2029	64 000,00 €	16 000,00 €	1 334,00 €	17 334,00 €	48 000,00 €
2030	48 000,00 €	16 000,00 €	966,00 €	16 966,00 €	32 000,00 €
2031	32 000,00 €	16 000,00 €	598,00 €	16 598,00 €	16 000,00 €
2032	16 000,00 €	16 000,00 €	230,00 €	16 230,00 €	- €

Liste des emprunts non-échus au 31/12/2025 :

Date encaissement	Prêteur	Objet	Capital initial	Nombre échéances	Date 1 ^{ère} échéance	Date dernière échéance
16/05/2016	CREDIT MUTUEL	Acquisition foncière 2015	31 910 €	40	31/01/2017	31/10/2026
16/05/2016	CREDIT MUTUEL	PPI 2015 matériel roulant 10 ans	55 178 €	40	31/07/2016	30/04/2026
15/01/2020	CREDIT AGRICOLE TOURAINE	Prêt achat Pelle hydraulique	70 000 €	28	15/04/2020	15/01/2027
03/11/2022	CREDIT MUTUEL	Programme d'investissement 2022	160 000 €	40	05/02/2023	05/11/2032

AR Prefecture

086-258600493-20251124-C20251124_073-DE
Reçu le 02/12/2025

➔ VUE GÉNÉRALE DES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2026 / SECTION D'EXPLOITATION

DEPENSES D'EXPLOITATION		2024	2025	2026
Chap./ Articles	Désignation	Compte financier unique	Budget	OB
011	Charges à caractère général	1 912 324,41 €	1 652 600,00 €	171 000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 405 813,49 €	1 290 000,00 €	350 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	18 315,50 €	20 000,00 €	7 000,00 €
Total dépenses de gestion des services		3 336 453,40 €	2 962 600,00 €	528 000,00 €
66	Charges financières	21 063,57 €	13 450,00 €	12 430,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 277,47 €	980,00 €	1 000,00 €
68	Dotations provisions semi-budgétaires	- €	420,00 €	- €
022	Dépenses imprévues	- €	59 450,00 €	20 000,00 €
Total des dépenses réelles		3 277 489,06 €	3 036 900,00 €	561 430,00 €
002	Déficit de fonctionnement reporté	- €	227 333,98 €	- €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 253,65 €	696 626,00 €	132 700,00 €
Total des dépenses d'ordre		923 959,98 €	132 700,00 €	
TOTAL GENERAL		3 569 048,09 €	3 960 859,98 €	694 130,00 €
RECETTES D'EXPLOITATION		2024	2025	2026
Chap./ Articles	Désignation	Compte financier unique	BUDGET	OB
013	Atténuations de charges	43 566,03 €	38 300,00 €	- €
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 151 484,78 €	2 923 436,00 €	34 000,00 €
75	Autres produits de gestion courante	38 147,71 €	2 790,00 €	1 000,00 €
Total des recettes de gestion des services		2 952 113,62 €	2 964 526,00 €	35 000,00 €
77	Produits exceptionnels	50 794,78 €	769 000,00 €	659 130,00 €
Total des recettes réelles			3 733 526,00 €	694 130,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 884,96 €	227 333,98 €	- €
Total des recettes d'ordre			227 333,98 €	- €
TOTAL GENERAL		3 341 714,11 €	3 960 859,98 €	694 130,00 €

DÉPENSES D'EXPLOITATION		2024		2025		2026	
Chapitre	Désignation	Compte financier unique	Budget	OB			
011	Charges à caractère général	1 912 324,41 €	1 652 600,00 €	171 000,00 €			
160214	Combustibles et carburants	160 460,68 €	150 000,00 €	Arrêt de la gestion des stocks au 01/01/26			
60220	Fourrures des ateliers et d'usines (Huiles)	10 916,94 €	8 000,00 €				
60225	Autres fournitures consommables (EPI)	2 171,08 €	6 500,00 €				
63032	Variation des stocks des autres approvisionnements	27 031,92 €	23 200,00 €				
60410	Achat d'études et prestations de services	11 565,81 €	40 000,00 €	5 000,00 €			
605	Achat de matériels, équipements et travaux	1 359 223,72 €	1 048 000,00 €	21 000,00 €			
6061	Fourrures non stockables (eau, énergies...)	18 310,95 €	20 000,00 €	15 000,00 €			
6063	Fourrures d'entretien et de petits équipements	14 050,50 €	12 000,00 €	2 000,00 €			
6064	Fourrures administratives	1 460,05 €	2 500,00 €	500,00 €			
6066	Carburants (en vrac + à la pompe en 2026)	3 385,53 €	3 000,00 €	11 000,00 €			
60668	Autres matières et fournitures	65 265,10 €	60 000,00 €	5 000,00 €			
6135	Locations mobilières	36 439,03 €	57 000,00 €	5 000,00 €			
61521	Bâtiments publics	980,00 €	2 000,00 €	- €			
61528	Autres	680,35 €	2 000,00 €	300,00 €			
61551	Matériel roulant	65 116,43 €	38 000,00 €	5 000,00 €			
61558	Autres biens mobiliers	3 323,62 €	3 300,00 €	3 000,00 €			
6156	Maintenance	3 731,86 €	3 500,00 €	200,00 €			
6161	Assurances multirisques	4 286,96 €	4 500,00 €	4 500,00 €			
6162	Assurances dommages constructions	2 252,76 €	1 100,00 €	- €			
6168	Autres	22 485,65 €	45 700,00 €	44 000,00 €			
618	Divers (y/c formations)	7 151,88 €	19 000,00 €	20 000,00 €			
6226	Honoraires	- €	10 000,00 €	5 000,00 €			
6228	Autres (Prestation paie à façon droit privé)	- €	6 000,00 €	- €			
6231	annonces et insertions	144,00 €	1 500,00 €	- €			
6236	Catalogues et imprimés	660,25 €	1 200,00 €	- €			
6238	Divers	359,65 €	400,00 €	- €			
6251	Voyages et déplacements	50 172,00 €	45 000,00 €	2 500,00 €			
6255	Frais de déménagement	- €	- €	5 000,00 €			
6256	Missions	548,09 €	700,00 €	- €			
6257	Réceptions	152,74 €	550,00 €	- €			
6261	Frais d'affranchissement	533,21 €	500,00 €	100,00 €			
6262	Frais de télécommunications	2 671,14 €	2 700,00 €	800,00 €			
627	Services bancaires	500,00 €	500,00 €	500,00 €			
6281	Concours divers (cotisations....)	5,00 €	- €	- €			
62871	Remboursement de frais au budget général	24 614,10 €	28 000,00 €	9 650,00 €			
6288	Autres	2 165,78 €	1 500,00 €	1 200,00 €			
63512	Taxes foncières	2 032,98 €	2 200,00 €	2 200,00 €			
6337	Autres impôts, taxes&vers.assimilés (autres org.)	2 528,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €			
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 405 813,49 €	1 290 000,00 €	350 000,00 €			
6211	Personnel intérimaire	- €	- €				
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	138 458,26 €	130 000,00 €	28 700,00 €			
6332	Cotisations versées au FNAL	3 983,29 €	1 900,00 €				
6333	Participap. Des employeurs à la formation prof. Continue	4 600,00 €					
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 807,05 €	7 500,00 €				
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	2 377,37 €	3 400,00 €				
6411	Salaires, appointements, commissions de base	373 580,93 €	667 000,00 €				
6413	Primes et gratifications	505 843,98 €	94 500,00 €				
6415	Supplément familial	- €	1 000,00 €				
6451	Cotisations à l'URSSAF	218 083,65 €	206 000,00 €	306 300,00 €			
6452	Cotisations aux mutuelles		7 300,00 €				
6453	Cotisations aux caisses de retraite	134 109,22 €	126 000,00 €				
6454	Cotisations au POLE EMPLOI	3 019,73 €	21 300,00 €				
6458	Cotisations aux organismes sociaux	1 107,00 €	2 500,00 €	1 000,00 €			
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 465,00 €	3 000,00 €				
6478	Autres charges sociales diverses	4 150,00 €	- €	- €			
648	Autres charges de personnels	10 828,01 €	14 000,00 €	14 000,00 €			

2024		2025		2026	
Chapitre	Désignation	Compte financier unique	Budget	OB	
011	Charges à caractère général	1 912 324,41 €	1 652 600,00 €	171 000,00 €	
160214	Combustibles et carburants	160 460,68 €	150 000,00 €	Arrêt de la gestion des stocks au 01/01/26	
60220	Fourrures des ateliers et d'usines (Huiles)	10 916,94 €	8 000,00 €		
60225	Autres fournitures consommables (EPI)	2 171,08 €	6 500,00 €		
63032	Variation des stocks des autres approvisionnements	27 031,92 €	23 200,00 €	- €	
60410	Achat d'études et prestations de services	11 565,81 €	40 000,00 €	5 000,00 €	
605	Achat de matériels, équipements et travaux	1 359 223,72 €	1 048 000,00 €	21 000,00 €	
6061	Fourrures non stockables (eau, énergies...)	18 310,95 €	20 000,00 €	15 000,00 €	
6063	Fourrures d'entretien et de petits équipements	14 050,50 €	12 000,00 €	2 000,00 €	
6064	Fourrures administratives	1 460,05 €	2 500,00 €	500,00 €	
6066	Carburants (en vrac + à la pompe en 2026)	3 385,53 €	3 000,00 €	11 000,00 €	
60668	Autres matières et fournitures	65 265,10 €	60 000,00 €	5 000,00 €	
6135	Locations mobilières	36 439,03 €	57 000,00 €	5 000,00 €	
61521	Bâtiments publics	980,00 €	2 000,00 €	- €	
61528	Autres	680,35 €	2 000,00 €	300,00 €	
61551	Matériel roulant	65 116,43 €	38 000,00 €	5 000,00 €	
61558	Autres biens mobiliers	3 323,62 €	3 300,00 €	3 000,00 €	
6156	Maintenance	3 731,86 €	3 500,00 €	200,00 €	
6161	Assurances multirisques	4 286,96 €	4 500,00 €	4 500,00 €	
6162	Assurances dommages constructions	2 252,76 €	1 100,00 €	- €	
6168	Autres	22 485,65 €	45 700,00 €	44 000,00 €	
618	Divers (y/c formations)	7 151,88 €	19 000,00 €	20 000,00 €	
6226	Honoraires	- €	10 000,00 €	5 000,00 €	
6228	Autres (Prestation paie à façon droit privé)	- €	6 000,00 €	- €	
6231	annonces et insertions	144,00 €	1 500,00 €	- €	
6236	Catalogues et imprimés	660,25 €	1 200,00 €	- €	
6238	Divers	359,65 €	400,00 €	- €	
6251	Voyages et déplacements	50 172,00 €	45 000,00 €	2 500,00 €	
6255	Frais de déménagement	- €	- €	5 000,00 €	
6256	Missions	548,09 €	700,00 €	- €	
6257	Réceptions	152,74 €	550,00 €	- €	
6261	Frais d'affranchissement	533,21 €	500,00 €	100,00 €	
6262	Frais de télécommunications	2 671,14 €	2 700,00 €	800,00 €	
627	Services bancaires	500,00 €	500,00 €	500,00 €	
6281	Concours divers (cotisations....)	5,00 €	- €	- €	
62871	Remboursement de frais au budget général	24 614,10 €	28 000,00 €	9 650,00 €	
6288	Autres	2 165,78 €	1 500,00 €	1 200,00 €	
63512	Taxes foncières	2 032,98 €	2 200,00 €	2 200,00 €	
6337	Autres impôts, taxes&vers.assimilés (autres org.)	2 528,00 €	2 550,00 €	2 550,00 €	
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 405 813,49 €	1 290 000,00 €	350 000,00 €	
6211	Personnel intérimaire	- €	- €		
6215	Personnel affecté par collectivité de rattachement	138 458,26 €	130 000,00 €	28 700,00 €	
6332	Cotisations versées au FNAL	3 983,29 €	1 900,00 €		
6333	Participap. Des employeurs à la formation prof. Continue	4 600,00 €			
6336	Cotisations au centre national et CNFPT	7 807,05 €	7 500,00 €		
6338	Autres impôts,taxes&vers.assimilés sur rémuner.	2 377,37 €	3 400,00 €		
6411	Salaires, appointements, commissions de base	373 580,93 €	667 000,00 €		
6413	Primes et gratifications	505 843,98 €	94 500,00 €		
6415	Supplément familial	- €	1 000,00 €		
6441	Indemnités inflation	218 083,65 €	206 000,00 €		
6451	Cotisations aux mutuelles		7 300,00 €		
6452	Cotisations aux caisses de retraite	134 109,22 €	126 000,00 €		
6453	Cotisations au POLE EMPLOI	3 019,73 €	21 300,00 €		
6454	Cotisations aux organismes sociaux	1 107,00 €	2 500,00 €		
6458	Médecine du travail, pharmacie	2 465,00 €	3 000,00 €	1 000,00 €	
6475	Autres charges sociales diverses	4 150,00 €	- €	- €	
6478	Autres charges de personnels	10 828,01 €	14 000,00 €	14 000,00 €	

086-25	Autres charges de gestion courante	18 315,50	20 000,00	7 000,00
086-18	Autres droits d'usage	14 738,81	17 000,00	6 000,00
086-00	Reances admises en non-valeur	-	500,00	500,00
02/02	Charges diverses de la gestion courante	3 576,69	2 500,00	500,00
02/02	Total dépenses de gestion des services	3 336 453,40	2 962 600,00	528 000,00
02/02	Charges financières	21 063,57	13 450,00	12 430,00
02/02	Intérêts réglés à l'échéance	3 550,48	3 030,00	2 505,00
02/02	-	581,19	-	413,00
02/02	CNE de l'exercice N-1	498,12	415,00	338,00
02/02	Intérêts - Rattachement des ICNE	17 184,65	10 000,00	8 500,00
02/02	Intérêts des comptes courants et de dépôts	411,51	500,00	1 500,00
02/02	Intérêts des autres dettes (Commission de non-utilisation ligne tré.)	2 277,47	980,00	1 000,00
02/02	Charges exceptionnelles	2 277,47	400,00	-
02/02	Autres annulés (sur exercices antérieurs)	-	580,00	1 000,00
02/02	Autres charges exceptionnelles	-	420,00	-
02/02	Dotations provisions semi-budgétaires	-	420,00	-
02/02	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)	-	59 450,00	20 000,00
02/02	Dépenses imprévues	-	59 450,00	20 000,00
02/02	Dépenses imprévues	3 277 489,06	3 036 900,00	561 430,00
002	Total des dépenses réelles	3 277 489,06	3 036 900,00	561 430,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	227 333,98	-
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	227 333,98	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 253,65	696 626,00	132 700,00
675	Valeurs comptables des immo. Cédées	27 840,00	540 436,00	-
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	181 413,65	156 190,00	132 700,00
	Total des dépenses d'ordre	923 959,98	132 700,00	
	TOTAL GENERAL	3 569 048,09	3 960 859,98	694 130,00

RECETTES D'EXPLOITATION				
Chap./ Articles	Désignation	BUDGET	OB	2026
013	Atténuations de charges	43 566,03	38 300,00	-
6032	Variation des stocks des autres approvisionnements	23 161,40	23 200,00	-
64198	Autres remboursements	12 091,90	6 200,00	-
6459	Remboursements sur charges SS et Prévoyance	8 312,73	8 900,00	-
70	Produits des services, domaine et ventes diverses	3 151 484,78	2 923 436,00	34 000,00
704	Travaux	2 946 627,80	2 675 436,00	10 000,00
705	Etudes	34 140,00	40 000,00	-
706	Prestations de services	162 716,98	200 000,00	20 000,00
7087	Remboursements de frais	8 000,00	8 000,00	4 000,00
75	Autres produits de gestion courante	38 147,71	2 790,00	1 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	38 147,71	2 790,00	1 000,00
	Total des recettes de gestion des services	2 952 113,62	2 964 526,00	35 000,00
77	Produits exceptionnels	50 794,78	769 000,00	659 130,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	2 244,78	-	-
775	Produits des cessions d'immobilisations	48 550,00	769 000,00	659 130,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 835,85	19 835,85	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	19 835,85	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 884,96	37 884,96	-
778	Autres produits exceptionnels	37 884,96	227 333,98	-
	Total des recettes d'ordre	3 960 859,98	694 130,00	
	TOTAL GENERAL	3 341 714,11	3 960 859,98	694 130,00

086-25	Autres charges de gestion courante	18 315,50	20 000,00	7 000,00
086-18	Autres droits d'usage	14 738,81	17 000,00	6 000,00
086-00	Reances admises en non-valeur	-	500,00	500,00
02/02	Charges diverses de la gestion courante	3 576,69	2 500,00	500,00
02/02	Total dépenses de gestion des services	3 336 453,40	2 962 600,00	528 000,00
02/02	Charges financières	21 063,57	13 450,00	12 430,00
02/02	Intérêts réglés à l'échéance	3 550,48	3 030,00	2 505,00
02/02	-	581,19	-	413,00
02/02	CNE de l'exercice N-1	498,12	415,00	338,00
02/02	Intérêts des comptes courants et de dépôts	17 184,65	10 000,00	8 500,00
02/02	Intérêts des autres dettes (Commission de non-utilisation ligne tré.)	411,51	500,00	1 500,00
02/02	Charges exceptionnelles	2 277,47	980,00	1 000,00
02/02	Autres annulés (sur exercices antérieurs)	2 277,47	400,00	-
02/02	Autres charges exceptionnelles	-	580,00	1 000,00
02/02	Dotations provisions semi-budgétaires	-	420,00	-
02/02	Dotations aux dépréciations des actifs circulants (créances douteuses)	-	420,00	-
02/02	Dépenses imprévues	-	59 450,00	20 000,00
02/02	Dépenses imprévues	3 277 489,06	3 036 900,00	561 430,00
002	Total des dépenses réelles	3 277 489,06	3 036 900,00	561 430,00
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	227 333,98	-
002	Déficit de fonctionnement reporté	-	227 333,98	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	209 253,65	696 626,00	132 700,00
675	Valeurs comptables des immo. Cédées	27 840,00	540 436,00	-
6811	Dot.aux amort.des immo.incorporelles & corporelles	181 413,65	156 190,00	132 700,00
	Total des dépenses d'ordre	923 959,98	132 700,00	
	TOTAL GENERAL	3 569 048,09	3 960 859,98	694 130,00

Compte financier unique				
Chap./ Articles	BUDGET	OB	2025	2026
013	43 566,03	38 300,00	-	-
6032	23 161,40	23 200,00	-	-
64198	12 091,90	6 200,00	-	-
6459	8 312,73	8 900,00	-	-
70	3 151 484,78	2 923 436,00	34 000,00	-
704	2 946 627,80	2 675 436,00	10 000,00	-
705	34 140,00	40 000,00	-	-
706	162 716,98	200 000,00	20 000,00	-
7087	8 000,00	8 000,00	4 000,00	-
75	38 147,71	2 790,00	1 000,00	-
7588	38 147,71	2 790,00	1 000,00	-
	Total des recettes de gestion des services	2 952 113,62	2 964 526,00	35 000,00
77	Produits exceptionnels	50 794,78	769 000,00	659 130,00
7718	Autres produits exceptionnels sur op. de gestion	2 244,78	-	-
775	Produits des cessions d'immobilisations	48 550,00	769 000,00	659 130,00
002	Excédent de fonctionnement reporté	19 835,85	19 835,85	-
002	Excédent de fonctionnement reporté	-	19 835,85	-
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	37 884,96	37 884,96	-
778	Autres produits exceptionnels	37 884,96	227 333,98	-
	Total des recettes d'ordre	3 733 526,00	3 733 526,00	-
	TOTAL GENERAL	3 341 714,11	3 960 859,98	694 130,00



SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL MIXTE POUR
L'EQUIPEMENT RURAL
31, rue des Clavières
86500 MONTMORILLON

COMITE SYNDICAL
du 24 novembre 2025
Collège Travaux Publics

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

N° C20251124_074 : Résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours dans le cadre de la cessation définitive de l'activité du Pôle Travaux Publics

<u>Date de la convocation</u> : 18 novembre 2025	<u>Nombre de délégués en exercice</u> : 185	Pour :
<u>Date d'affichage</u> : 2 décembre 2025	<u>Nombre de présents</u> : 93	Contre :
<u>Secrétaire de séance</u> : Alain GUILLOU	<u>Nombre de pouvoirs</u> : 0	Abstention(s) :
<u>Secrétaire auxiliaire</u> : Nathalie MARTIN	<u>Nombre de votants</u> : 93	A l'unanimité : <input checked="" type="checkbox"/>

Le vingt-quatre novembre de l'an deux mille vingt-cinq à onze heures, les membres du Collège Travaux Publics du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Équipement Rural se sont réunis en session ordinaire, à l'Espace Gartempe, à Montmorillon, sous la Présidence de Monsieur Patrick ROYER.

Présents :

Président : ROYER Patrick

Vice-Présidents : AZIHARI Evelyne – BEAUJANEAU Gilbert – CHABAUD Justine – CHARRIER Patrick – COLAS Josette – TEXIER Frédéric

Membres du Comité :

ABAUX Brigitte – BARDET Alain – BARDU Jean-Marie – BARTONICEK Christian – BASTIERE Virginie – BAUVAIS Claudie – BINARD Jean-Pierre – BONNET André – BONNET Viviane – BOSSEBOEUF Gilles – BOUQUET Marc – BOURRIAUX Jean-Louis – BREGEARD Lionel – BRIS Thierry – BROQUET Jean-Claude – BUJAUT Jean – CATHELIN Alain – CHATILLON Jean – CHEBASSIER Joël – CHEVAIS Claudine – CHOCARNE Alain – COQUEMAS Alain – COUEGNAS Liliane – COURAULT Bruno – DAUBISSE Patrick – DAVIAUD Claude – DAVID Daniel – DE BERTREN Marie-Jeanne – DECHATRE Daniel – DESROSES Marie-Renée – DUTAULT Patrick – FAITY Joël – GABARD Jean-Pierre – GAUTHIER Jean-Claude – GERMANAUD Franck – GIRAUD Olivier – GORIN Claudine – GRANGEON Jacky – GRIMAUD Serge – GUILLON Alain – HABERAJTER Patrick – HENG Christian – HERAULT Gilles – JALADEAU Gilbert – JEAN Gisèle – KOENIG Angélique – LEFEVRE Gérard – LUTEAU Jean-Claude – MAGNANT Alexandre – MAGNON Bernadette – MAILLET Alain – MARTIN Christophe – MARTINIERE Pierre – MELON Jean-Pierre – MONDON Alain – MONNAIS Xavier – MONTFOLLET Daniel – MORILLON Gérard – MORISSET René – MOULIN Denis – MULTEAU Gilles – PELUCHON Vincent – PERIVIER Joël – PEYRAT Alain – PICARD Alain – PIERRE Alain – PLACENT Jacques – PLAISIER Samuel – RAIMBERT Christèle – REBIC Bernard – REIX Jean-Paul – REVERDY Philippe – ROBIN Xavier – ROTUREAU Bernard – ROUET Didier – SIMON Philippe – SIMON Valérie – SIROT Dominique – SOLIGNAC Jean-Pierre – TEXIER Stéphane – THIMONIER Daniel – TRIQUET David – VALLADE Michel – VARESCON Jean-Charles – VAUZELLE Flavien – VINCENT Jacques.

Pouvoirs :

Sans objet

Assistaient également à la séance :

AUDOUX François – GEORGES Alain – PORTE Michel – PUYDUPIN Bruno – TABUTEAU Jean-Pierre

AR Prefecture

SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
086-25860493-2025-6124-C20251124_074-DE
Reçu le 02/12/2025

N° C20251124_074 : Résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours dans le cadre de la cessation définitive de l'activité du Pôle Travaux Publics

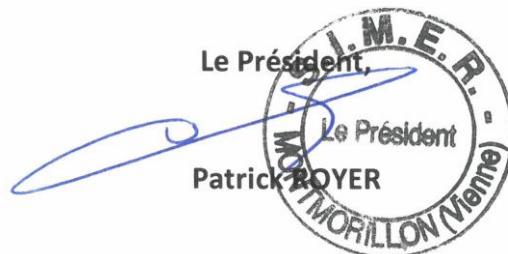
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5721-1 à L. 5721-9 ;
- Vu** les statuts du Syndicat annexés à l'arrêté préfectoral n°2016-D2/B1-054 du 19 décembre 2016 portant modification des statuts du Syndicat Interdépartemental Mixte pour l'Equipement Rural ;
- Vu** la délibération du Comité Syndical N°C20251015_056 du 15 octobre 2025 actant la cessation opérationnelle de l'activité « Travaux Publics ».

Le Président présente le rapport suivant :

Dans le contexte de la cessation de l'activité Travaux Publics, il est nécessaire de mettre un terme à l'ensemble des engagements contractuels attachés à ce domaine d'intervention. Cela implique la résiliation de tous les contrats, conventions et autres engagements en cours conclus par le Pôle Travaux Publics, quelle qu'en soit la nature, et ce dans le respect des dispositions légales, contractuelles et réglementaires en vigueur.

Après en avoir délibéré, le Comité décide :

- De donner pouvoir au Président pour procéder à toutes les démarches utiles pour permettre la résiliation de l'ensemble des contrats et conventions en cours ;
- D'autoriser le Président ou son représentant dûment habilité à signer l'ensemble des documents se rapportant à ces résiliations.



AR Prefecture

SIMER / Comité Syndical Collège « Travaux Publics » du 24.11.2025 –
086-25860493-2025-0124-C20251124_074-DE
Reçu le 02/12/2025